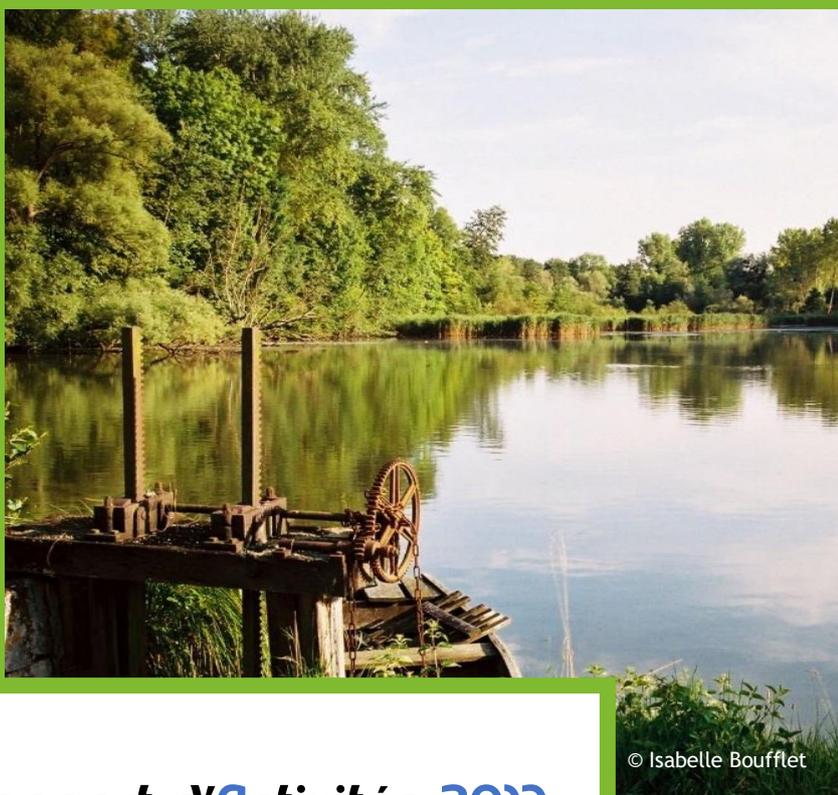


Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Automne



© Julien Prevot



© Isabelle Boufflet

Rapport d'Activités 2017



© Jean Pierre Juneaux

Un SAGE est un document de planification visant à atteindre des objectifs de bon état pour la ressource en eau dans sa globalité (cours d'eau, pièces d'eau, nappes souterraines et milieux humides), et ceci à l'échelle d'un territoire cohérent d'un point de vue hydraulique. Un projet de SAGE s'appuie à la fois sur une logique de bassin versant et de développement local.

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la commission locale de l'eau (CLE). Celle-ci est présidée par un élu local et se compose de trois collèges : les collectivités territoriales, les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations, etc.) ainsi que l'Etat et ses établissements publics.

Le territoire du SAGE de l'Automne regroupe, sur 287 km², 39 communes, dont 35 dans l'Oise et 4 dans l'Aisne. Le SAGEBA est la structure porteuse de ce SAGE.

Le SAGE de l'Automne a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10 mars 2016. Il identifie 5 enjeux majeurs :

- Maîtriser les prélèvements pour garantir un bon état quantitatif des ressources souterraines et de surface
- Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux de surface et préserver la qualité des eaux souterraines
- Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés
- Maîtriser les risques d'inondation et de coulées de boue pour assurer la sécurité des personnes et limiter les transferts de polluants aux cours d'eau
- Mettre en œuvre le SAGE pour atteindre les objectifs des 4 enjeux précédents

Ces enjeux sont regroupés sous 16 objectifs généraux, eux-mêmes déclinés en 71 dispositions inscrites dans le PAGD, auquel les décisions administratives et les documents d'urbanisme doivent être compatibles. Le règlement, quant à lui, comprend 7 articles opposables aux tiers et aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau.

Le SAGE de l'Automne révisé a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10 mars 2016, le présent document a pour objet de faire un bilan de l'avancement des actions sur l'année 2016.

LES REUNIONS ET LA CONCERTATION

Ordres du jour des réunions

CLE du 7 novembre 2017

La CLE s'est réunie en séance plénière le 7 novembre, avec l'ordre du jour suivant :

- Validation du compte-rendu de la séance du 26 janvier 2016,
- Validation du rapport d'activités 2016,
- Modification du périmètre du SAGE de l'Automne,
- Présentation de la trame du tableau de bord,
- Modification de la carte des zones humides suite aux vérifications de terrain,
- Méthodologie pour la hiérarchisation des zones humides,
- Points divers.

Commissions thématiques

4 commissions thématiques ont été créées afin de travailler en amont sur les thématiques du SAGE. Ces commissions sont composées de membres de la CLE mais aussi d'experts.

2 réunions de la commission zones humides ont eu lieu cette année, les deux réunions avaient pour objectif principal de mettre en place la méthodologie de hiérarchisation des zones humides.

Lors de la première réunion, le 28 février, des critères permettant de sélectionner les territoires à enjeux ont été présentés en débats. La méthode de sélection des territoires à enjeux à partir de ces critères a également été débattue.

Lors de la deuxième réunion, le 20 juin, des nouveaux critères de sélection des territoires à enjeux ont été présentés suites aux remarques et demandes de la réunion précédente, la commission a validé une grande partie des critères proposés, laissant la validation de certains critères à l'appréciation de la CLE. Les indicateurs choisis afin d'évaluer les fonctionnalités et les risques pesant sur les zones humides ont également été présentés et débattus.

MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU SAGE

I. Instruction des dossiers soumis à l'avis de la CLE en 2017

Les dossiers suivants ont été soumis à l'avis de la C.L.E.:

- Projets de PLU des communes de Saint-Vaast-de-Longmont, Glaignes, Lévignen, Bonneuil-en-Valois et Béthisy-Saint-Martin ;
- Projet de SCoT du Pays du Valois ;
- Demande de déclaration préalable concernant un étang ;
- Projet de périmètre révisé du SAGE Oise Aronde ;
- Projets de SOCLE et de SOCLE de l'Oise ;
- Classement et projet d'arrêté préfectoral concernant le Barrage de l'étang de Wallu

Le SAGEBA, en tant que secrétariat technique de la CLE, accompagne également les collectivités dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme.

La cellule animation du SAGE participe ainsi à l'élaboration ou la révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de Vauciennes, Séry-Magneval, Orrouy, Béthancourt-en-Valois, Trumilly et Vez.

II. Suivi de la mise en œuvre du SAGE

ENJEU 1 : Maîtriser les prélèvements pour garantir un bon état quantitatif des ressources souterraines et de surface

Objectif général 1 - Produire une connaissance suffisante sur les ressources en eau souterraine et les besoins

Cette année, le BRGM a poursuivi le suivi de 3 piézomètres placés sur le bassin versant :

- Deux sur les captages de la CCPV (forêt Ormoy-Villers)
- Un dans le puit du château du Parc aux Dames (Auger-Saint-Vincent)

Les données sont récoltées trimestriellement, avec pour objectif de capitaliser des connaissances sur les variations des niveaux des nappes, ce qui pourrait permettre de mieux comprendre les problématiques d'assecs de la Sainte-Marie.

Objectif général 2 - Maîtriser, secteur de consommation par secteur de consommation, l'évolution des prélèvements

En 2017, aucun nouveau dossier de prélèvement n'a été soumis à la CLE.

Les documents d'urbanisme, lors de leur élaboration ou révision, tiennent compte de la ressource en eau disponible, en s'appuyant sur les SDAEP existants. Toutefois, une révision de certains s'avérerait nécessaire, au vu de leur ancienneté et du manque d'actions réalisées par rapport à la programmation.

La CCI, lors de ses rencontres avec les entrepreneurs du bassin versant lors de pré-diagnostic, les informent sur les possibilités d'économie d'eau. En 2017, une entreprise consommatrice d'eau (un pressing) a ainsi été sensibilisée. Toutefois, ce genre de travaux nécessite un fort engagement financier que les petites entreprises peuvent rarement se permettre.

Objectif général 3 - Diminuer la pression sur les têtes de bassins versants

Cet objectif reprend uniquement la Disposition 3.1, « Déterminer à l'échelle du bassin versant une répartition équilibrée des prélèvements d'Alimentation en Eau Potable ». Toutefois, avant de s'engager dans ce genre de démarche, la CLE a estimé qu'il serait nécessaire de bénéficier de plus de connaissances sur les milieux.

ENJEU 2 : Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux de surface et préserver la qualité des eaux souterraines

Objectif général 4 - Accompagner l'amélioration des rejets ponctuels et concevoir les rejets futurs

Les actions du contrat global sur cette thématique sont engagées à hauteur de 74%, sur la dernière année de sa réalisation. En 2017, la nouvelle station d'épuration de Béthisy-Saint-Pierre a été inaugurée, et Auger-Saint-Vincent a finalisé les études parcellaires et géotechniques, ainsi que les levés topographiques préalables à la construction d'une station d'épuration.

Un gros travail reste à réaliser à une échelle plus locale encore (engagé sur certains secteurs de Crépy-en-Valois par exemple), sur le contrôle et la réhabilitation des branchements ; ainsi que sur la connaissance des rejets des différentes activités.

Une plaquette d'information à destination des propriétaires d'étangs est prévue pour 2018, afin de communiquer directement auprès d'eux et de bénéficier d'un outil de communication intéressant.

Objectif général 5 - Améliorer la prise en charge des écoulements par temps de pluie

Cette thématique a très peu progressé en 2017, notamment du fait que le pluvial est souvent considéré comme non prioritaire par les collectivités.

La cellule d'animation du SAGE a organisé une réunion entre les communes de Bonneuil-en-Valois, Emeville et Haramont pour évoquer leurs problèmes respectifs d'écoulements pluviaux. Toutefois, un portage à une échelle plus globale permettrait l'émergence d'actions concrètes, faute d'entente entre les collectivités.

Une journée à destination des élus du territoire du SAGEBA a été organisée avec l'AESN et l'ADOPTA afin de les sensibiliser à la gestion des eaux pluviales sur leurs communes, notamment par l'infiltration à la parcelle. Une trentaine de participants étaient présents sur la journée, qui a regroupé des explications sur les différentes techniques pouvant être mises en place, des informations sur les financements possibles et des retours d'expérience concrets.

Objectif général 6 - Réduire les pollutions diffuses

La démarche d'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) d'Auger-Saint-Vincent (qui concerne 7 communes) progresse rapidement. Ce plan d'actions fait l'objet de son propre rapport d'activités, mais le travail réalisé a permis de lancer des actions sur l'ensemble des thématiques du programme, et plus particulièrement sur le volet agricole. Les communes de Vauciennes et Vaumoise, qui possèdent des captages considérés comme prioritaires par l'Agence de l'Eau, ont lancé une étude pour la délimitation des Aires d'Alimentation de Captages de leurs points d'eau respectifs. L'animation est portée par le SAGEBA par le biais d'un ETP.

Sur l'assainissement non collectif, il n'est pas recensé de travaux de réhabilitations, soit parce que cela ne figure pas dans les rapports d'activités (quand ils existent), soit parce qu'il n'y en a pas eu sur les communes du bassin versant (CCRV notamment). Beaucoup d'informations restent difficiles à récolter sur cette thématique.

Sur la gestion de l'entretien des espaces publics, plusieurs démarches ont été entreprises par les communautés de communes et d'agglomération :

- L'ARCBA a demandé à ses communes de signer la charte au niveau 1, soit 7 communes du territoire.
- La CCPV a proposé de réaliser un groupement de commande de plan de gestion différencié : 13 communes du bassin versant se sont engagées pour cette étude (en signant la charte au niveau 1).
- La CCRV a également proposé un groupement de commande à ses communes. Bien qu'aucune des 4 communes du territoire n'y ait adhéré, Villers-Cotterêts a déjà réalisé cette étude et signé la charte depuis plusieurs années.

Au total, 23 communes du SAGEBA ont signé la charte. Les autres communes sont également dans une démarche de réduction de leur utilisation des produits phytosanitaires, via l'achat de matériel alternatif ainsi qu'en participant aux formations, visites et démonstrations organisées par le CPIE sur le territoire du SAGEBA et dans l'Oise ou l'Aisne.

Enfin, des soirées des « jardins s'emmêlent » sont organisées par l'URCPIE de Picardie sur plusieurs communes du bassin versant. Elles ont pour objectif de sensibiliser les jardiniers amateurs à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

En 2017, 7 nouvelles animations se sont déroulées, que ce soient des soirées ou des ateliers sur le jardinage au naturel, ou encore la formation d'ambassadeurs du jardinage au naturel. De plus, des éléments de communication ont été créés, comme des articles proposés aux communes à destination des particuliers pour leurs rappeler la réglementation en vigueur et à venir.

ENJEU 3 : Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés

Objectif général 7 - Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau et préserver ceux-ci

En 2017, les résultats des mesures physico-chimiques et diatomiques (analyses des diatomées) de quatre affluents du bassin versant (les rus de la Douye, de Bonneuil, de la Moise et de Baybelle) permet de qualifier la physico-chimie des affluents de l'Automne de « bonne » à « très bonne », exception faite des particules en suspension pour le ru de Baybelle (excès en période estivale) et des nutriments pour le ru de Bonneuil (pic ponctuel de nitrites).

Concernant le ru de Bonneuil, le pic de nitrites (une molécule pouvant être toxique pour les organismes aquatiques) relevé en juin 2017 ne semble pas avoir eu d'impact sur les populations d'invertébrés aquatiques. Les peuplements d'invertébrés aquatiques (analyses IBG DCE) témoignent d'une qualité hydrobiologique « médiocre » pour le ru de Moise, probablement en raison de la faible diversité des habitats, et une qualité « moyenne » pour les autres cours d'eau.

Il est à noter que la qualité hydrobiologique du ru de la Douye s'est fortement améliorée cette année, de mauvais (note de 6/20) à moyen (note de 12/20). Enfin, pour la deuxième année consécutive, des spécimens d'écrevisses à pattes blanches (espèce protégée au niveau national) ont été observés sur l'un des cours d'eau.

Le SAGEBA est compétent en matière d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin de l'Automne. Suite à l'arrêté inter-préfectoral de février 2015 validant le PPRE (Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau) 2015-2020, des travaux d'entretien et de restauration ont été réalisés en 2017. En entretien, cela a concerné 21,75 Km de cours d'eau sur l'Automne et 10 affluents et 27 embâcles et arbres traités en urgence sur l'ensemble des cours d'eau.

En 2017, les travaux de restauration se sont concentrée sur de la restauration des berges de l'Automne à Béthisy-Saint-Martin et Béthisy-Saint-Pierre. Plusieurs secteurs présentaient des berges artificialisées par des protections à la fois obsolètes et inadaptées. Ces secteurs de fond de jardins étaient protégés par des tôles, des traverses de chemin de fer, des poteaux/plaques en béton, des remblais. Afin d'améliorer les habitats en berges et de supprimer ces protections artificielles, il a été mis en place des aménagements en génie végétal plus respectueux de

l'environnement et plus adapté aux berges. Plusieurs techniques ont été employées : tressage de saule, fascine de saule, fascine d'hélophytes, reprofilage en pente douce.

En parallèle, le SAGEBA a poursuivi ses études de restauration de milieux aquatiques, dans le but de lancer des travaux prochainement :

- Etude de renaturation des rus Noir et Moise : ce projet, bloqué depuis 2016 suite à une procédure judiciaire, a été repris via le lancement de la rédaction de la synthèse et des dossiers réglementaires (Loi sur l'Eau et DUP). Les travaux sont envisagés pour 2020-2021, si aucun autre contretemps n'intervient.
- Reméandrage de l'Automne et renaturation de zones humides : l'avant-projet de restauration des cours d'eau, avec des propositions de tracés pour les futurs cours d'eau, ont été réalisés et discutés par le comité de pilotage. De plus, les secteurs de zones humides à restaurer ont été définis en concertation avec les partenaires techniques, financiers, les élus et le propriétaire. Le site présente un fort potentiel en termes de reconquête des fonctionnalités et de la biodiversité.
- Etude de restauration du ru Ville : le prestataire a livré le scénario de restauration au stade avant-projet définitif. Malgré les fortes contraintes du site, plusieurs propositions de restauration ont pu être réalisées et acceptées par les différents partenaires et propriétaires. Le montant élevé de ces opérations est cependant un frein important pour leur réalisation. Une concertation avec les riverains a débutée et doit se poursuivre afin de trouver un terrain d'entente.

Objectif général 8 - Restaurer la continuité écologique et améliorer la qualité écologique

Une étude globale de connaissance de la continuité écologique du secteur de la basse Automne a été commandée par le SAGEBA. Cela permettra de bénéficier d'un diagnostic de la continuité écologique sur 5 complexes d'ouvrages. Un diagnostic du fonctionnement du ru de Saint-Sauveur sera également intégré à la prestation. La consultation s'est terminée en fin d'année.

Les propriétaires d'ouvrage ou d'étangs sont sensibilisés aux enjeux concernant leurs biens lorsqu'une rencontre le permet, mais cela n'a pas encore permis de déconnexion à ce jour.

Objectif général 9 - Préserver et reconquérir les zones humides

Cette année, 1 secteur d'une superficie d'environ 15ha a été vérifié, conduisant au retrait de 12 ha de la cartographie des zones humides.

3 propriétaires (privés ou publics) et/ou exploitants de zones humides ont été rencontrés dans l'objectif de faire émerger des projets de restauration ou de valorisation des zones humides.

L'élaboration de la méthodologie de hiérarchisation des zones humides a été finalisée, en concertation avec la commission zones humides du SAGE de l'Automne. Cette méthodologie a été présentée à la CLE qui a validé les critères finaux d'identification des territoires à enjeux et les critères de terrain permettant de relever les fonctionnalités et les risques pesant sur les zones humides. Les premiers inventaires de terrain ont commencé en décembre.

Objectif général 10 - Sensibiliser les acteurs et les riverains aux bonnes pratiques et bannir les pratiques défavorables

Afin de sensibiliser les riverains sur la bonne gestion des cours d'eau et l'atteinte du bon état écologique, le SAGEBA a édité un guide des bonnes pratiques en 10 000 exemplaires, diffusé

après de toutes les communes traversées par un cours d'eau, pour une distribution dans les boîtes aux lettres.

Le site Internet du SAGEBA et les réseaux sociaux sont mis à jour régulièrement. Au total, 22 actualités ont été publiées sur le site Internet, 46 publications ont été effectuées sur le Facebook, et 26 sur le compte Twitter.

ENJEU 4 : Maîtriser les risques d'inondation et de coulées de boue pour assurer la sécurité des personnes et limiter les transferts de polluants aux cours d'eau

Objectif général 11 - Acquérir la connaissance et cartographier le risque

La commission thématique « Maîtrise des écoulements » souhaite plutôt axer les actions sur la problématique des ruissellements, plus présente sur le territoire que les inondations. Le développement de la connaissance permettra une meilleure gestion en amont des problèmes, mais ceux-ci étant plutôt localisés, il est actuellement difficile d'emporter l'adhésion de l'ensemble du conseil syndical du SAGEBA pour financer une étude à l'échelle du bassin versant.

Concernant la digue de l'étang de Wallu, la DREAL est venue sur site pour déterminer le niveau de classification de l'ouvrage. Un projet d'arrêté de classement a été envoyé à la CLE pour avis.

Objectif général 12 - Mettre en œuvre des actions de protection

Les problématiques majoritairement rencontrées concernent plutôt le ruissellement, un rapprochement avec le CRPF permet d'envisager une demi-journée de sensibilisation sur cette thématique auprès des exploitants forestiers.

Un travail d'information sur la gestion du pluvial dans les documents d'urbanisme est effectué lors de l'élaboration ou la révision de ceux-ci.

Objectif général 13 - Assurer le suivi et limiter l'implantation dans les zones à risque

Aucune catastrophe de type inondation ou coulée de boue n'a été identifiée en 2017 sur le bassin versant.

Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, les collectivités sont invitées à réaliser des études spécifiques sur ces risques lorsqu'elles peuvent être concernées.

ENJEU 5 : Mettre en œuvre le SAGE pour atteindre les objectifs des 4 enjeux précédents

Objectif général 14 - Pérenniser l'équipe de travail pour le déploiement et le respect du SAGE

Suite aux évolutions réglementaires sur les compétences des collectivités, et plus particulièrement la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI), et à compter du 1^{er} janvier 2018, cette compétence actuellement facultative, devient obligatoire et sera automatiquement transmise aux communautés. Le SAGEBA étant un syndicat intercommunal, il va évoluer automatiquement en syndicat mixte au 1^{er} janvier, avec une substitution des EPCI à FP aux communes pour les compétences obligatoires.

En 2017, le projet de statuts a été proposé au conseil syndical. Un seul point de blocage est ressorti : la représentativité au sein du futur conseil. Il a été décidé qu'une commission

« statuts » serait créée début 2018 avec les nouveaux membres du SAGEBA afin de finaliser ce point avant l'adoption des statuts en avril.

Au cours de l'année 2017, l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne a acté qu'elle prenait l'ensemble des compétences du SAGEBA au 1^{er} janvier (GEMA et SAGE), remplaçant complètement les 7 communes initiales.

La Communauté de Communes du Pays de Valois et la Communauté de Communes de Retz en Valois ont décidé, pour le moment, de ne prendre que les compétences obligatoires (GEMA), laissant le SAGE aux communes. Ainsi, le SAGEBA deviendra un syndicat à la carte avec des collectivités adhérentes pour différentes missions.

Objectif général 15 - Maintenir un dynamisme et une activité forte auprès des acteurs locaux et des populations

Seule la commission « zones humides » du SAGE s'est réunie en 2017.

Le SAGEBA a régulièrement alimenté son site (www.bassin-automne.fr), en y diffusant l'ensemble des documents produits (études, cartes, gazettes, etc.). Il a également participé à différents événements : sortie terrain avec les élèves du lycée de Pierrefonds, journée de découverte de la rivière avec la MJC de Béthisy-Saint-Pierre, demi-journée avec les élus pour la présentation des travaux de restauration des berges, randonnées commentées, fête du Parc de Géresme.

Plusieurs supports de communication ont été élaborés :

- Trois gazettes : sur l'histoire de la vallée de l'Automne ; sur l'intérêt de gérer ou de restaurer les zones humides ; et sur les techniques alternatives aux produits phytosanitaires.
- Une deuxième plaquette a été éditée dans le cadre de l'étude de reméandrage de l'Automne dans le marais du Berval. Les faits marquants des diagnostics réalisés sur l'Automne et les zones humides ont été mis en avant.

Le SAGEBA a fait réaliser un film vidéo présentant les différentes missions du syndicat. Ce film dynamique est destiné au grand public pour communiquer sur les actions du SAGEBA. Il est disponible sur la chaîne YouTube du SAGEBA.

Objectif général 16- Archiver l'information, la partager et préparer le SAGE suivant

La trame du premier tableau de bord du SAGE a été présentée en CLE, avant finalisation. Il sera mis à disposition sur le site du SAGEBA.